

PRIX ÉVANGILE ET LIBERTÉ 2017 : règlement

1.

Un nouveau prix ÉVANGILE ET LIBERTÉ, d'une valeur de 3 000 euros, sera attribué en 2017 par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de l'Association ÉVANGILE ET LIBERTÉ.

Le jury est composé de : Corinne Baumann (journaliste et pasteur, Berne), Roger Dachez (président de l'Institut maçonnique de France), Philippe Haddad (rabbin de la synagogue libérale de la rue Copernic à Paris), Jacques Mérienne (prêtre de l'Église catholique St Eustache à Paris), Jean-Paul Augier (président du jury, docteur en histoire contemporaine).

2.

Ce prix récompensera un ouvrage inédit traitant du sujet suivant :

La foi insoumise

Cet ouvrage devra se situer dans une perspective religieuse libérale et innovante.

3.

Le texte devra être rédigé en français. Son volume ne devra pas dépasser 150 000 signes (espaces compris). Le jury sera particulièrement attentif à sa qualité littéraire et à sa rigueur de pensée. Le texte devra pouvoir intéresser un large public, c'est-à-dire pouvoir donner lieu à une publication ultérieure.

Sept exemplaires du manuscrit devront être envoyés à Monsieur Bernard MARION, 2 chemin du Mazet Benoit, 30610 SAUVE, avant le 31 décembre 2016.

Il ne sera pas retourné de manuscrit après la délibération du jury.

4.

Après l'envoi des textes (sans le nom de leur auteur) par Bernard Marion à chacun des membres du jury, le président convoquera ce jury pour délibérer pendant la 1^{ère} quinzaine de juin 2017. Le prix sera décerné à la majorité des voix, celle du président comptant double en cas de non-départage. Le jury a le droit de ne pas accorder de prix s'il juge qu'aucun manuscrit n'est satisfaisant. Les délibérations seront confidentielles. Il ne sera pas établi de classement autre que la désignation du lauréat. Une fois le prix décerné, le président du jury rendra compte du déroulement de l'opération au conseil d'administration de l'association ÉVANGILE ET LIBERTÉ.

5.

Un communiqué de presse sera diffusé et le lauréat sera informé par courrier du résultat de la délibération du jury. Le prix sera remis à l'automne 2017 lors des journées d'octobre de l'association ÉVANGILE ET LIBERTÉ.

En cas de publication, l'auteur s'engage à faire figurer en bonne place la mention « Prix ÉVANGILE ET LIBERTÉ ».